

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° DEL093-18

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20181015-DEL093-18-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 octobre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 13 octobre 2018)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 15 octobre 2018)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 15 octobre 2018)
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 11 octobre 2018)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 15 octobre 2018)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 5 octobre 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. DUBOIS Stéphane
M. PERRIER Yves

M. GEORGES MORIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Projet de création d'un nouveau restaurant scolaire sur le site de l'école René Cassin.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Afin de pouvoir offrir aux familles giéroises les meilleures conditions possibles pour la scolarisation de leurs enfants, la ville de Gières souhaite engager d'importants travaux pour moderniser et réorganiser ses écoles.

Cette opération d'ampleur doit contribuer à un rééquilibrage de la carte scolaire. En effet, l'actuelle localisation des écoles maternelles ne correspond pas au foyer de population, ni au sens de circulation dominant la topographie de la commune.

Elle doit également permettre d'améliorer la prise en charge des enfants durant la pause méridienne. Si les enfants de maternelle déjeunent sur leur lieu de scolarisation, il n'en va pas de même pour les enfants inscrits en élémentaire qui sont déplacés, et ne bénéficient pas d'un temps de décompression suffisamment long.

Compte tenu de leur envergure, ces travaux ne pourront être menés à bien sans le soutien des partenaires financiers que sont l'Union Européenne (Fonds Européen de Développement Régional – FEDER), l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR) et le département de l'Isère (Dotation Territoriale).

Rendu nécessaire par le projet de transformation du site du Clos d'Espiés (présenté dans la délibération n° DEL092-18), un second projet développé dans le cadre de cette opération, consistera en la création d'un nouveau restaurant scolaire sur le site de l'école René Cassin.

Le tableau suivant détaille le plan de financement de ce projet dont le coût total hors taxes est estimé à 1 100 000 € :

Plan de financement

Projet « René Cassin » - création d'un nouveau restaurant scolaire

Organismes - Collectivités	Financement en € HT
Préfecture de l'Isère DETR	220 000 €
Conseil départemental de l'Isère Dotation territoriale	330 000 €
Autofinancement - Commune de Gières	550 000 €
TOTAL	1 100 000 €

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ce projet et de l'autoriser à solliciter des subventions auprès des partenaires précités, ainsi que de tout autre organisme ou collectivité susceptible d'apporter un soutien financier à cette opération.

Conclusions : la présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 15 octobre 2018.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.